



**Bienvenue
au Département**



Au cœur de votre quotidien, le Département contribue par la concrétisation de projets à forger une dynamique pérenne et constructive sur votre territoire. 38 Conseillers Départementaux, élus par binôme pour 6 ans et 1 600 agents au service de chacune et chacun d'entre vous. Découvrez nos différentes compétences (action sociale, collèges, routes, culture, coopération internationale...) et vous comprendrez ainsi mieux notre fonctionnement et nos missions.

Bruno BELIN
Président du Département
de la Vienne

La Vienne, un des 12 départements de la région Nouvelle Aquitaine

La Vienne en chiffres Géographie

Superficie : 6 990 km²
274 communes

La population du département

436 108 habitants
Densité : 63 hab. par km²

Économie : répartition des secteurs d'activité

- Le secteur primaire (agriculture) emploie 5 % de la population active et mobilise 70 % de la surface du département.
L'agriculture est variée : grandes cultures, élevages et bocages. Le département compte plus de 6 000 exploitations agricoles.
- Le secteur secondaire (industrie) emploie 23 % de la population active.
- Le secteur tertiaire (commerce, tourisme, services) emploie 39% de la population active.

Ce secteur bénéficie de la fréquentation touristique du Parc du Futuroscope ainsi que du patrimoine culturel et touristique important dans la Vienne.

D'où vient le mot "département" ?

Ce mot vient tout simplement de "départir" qui signifiait partager en vieux français. Le Département est donc une division administrative de la France entre la Commune et la Région.

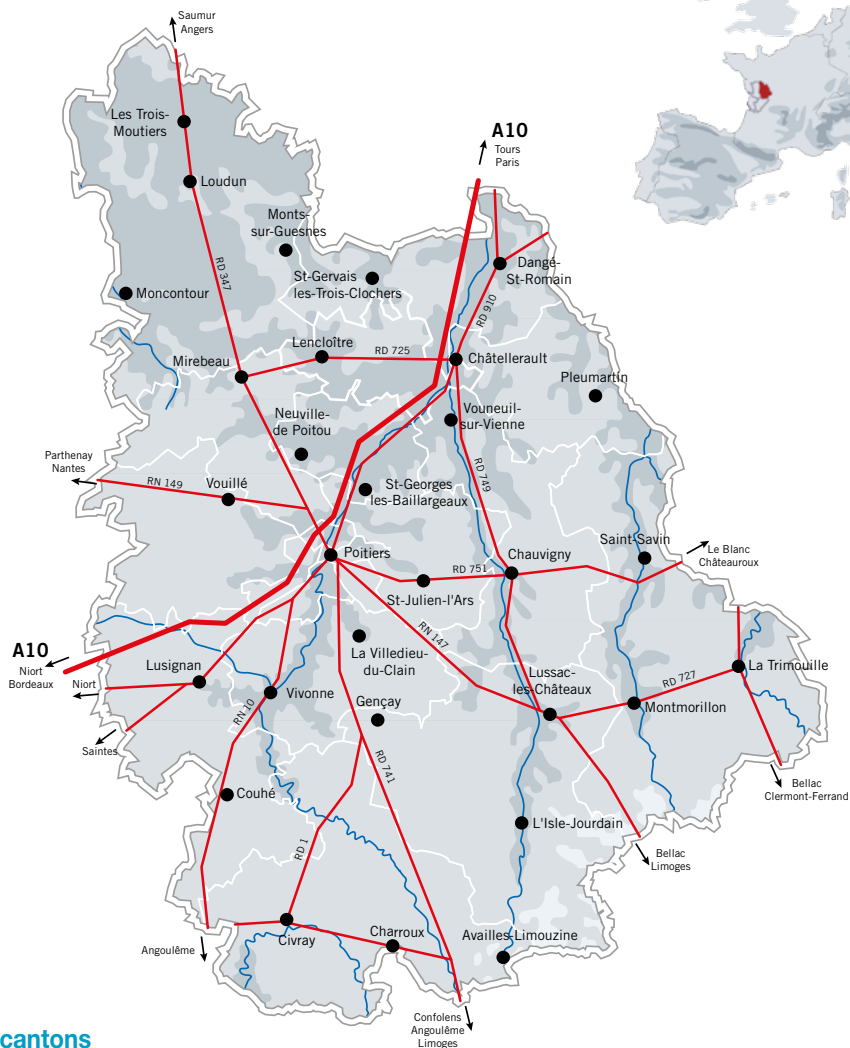
Le département de la Vienne est lui-même divisé en différentes unités administratives :

3 arrondissements

Poitiers, Châtelleraut, Montmorillon.
Un arrondissement est une division territoriale. Ces arrondissements regroupent des cantons et respectent les limites des communes.

Le saviez-vous ?

Notre département tient son nom de la rivière, la Vienne. Il en est de même pour beaucoup de départements : Deux-Sèvres, Cher, Marne...



19 cantons

Le canton est une circonscription qui élit 2 Conseillers Départementaux de sexe différent formant un binôme. Chaque canton comprend des communes ou des secteurs urbains pour les grandes villes. Les cantons ont été redécoupés lors des élections départementales de 2015.

281 communes

La commune est la plus petite subdivision administrative du territoire français mais aussi la plus ancienne. Elle est administrée par un maire, des adjoints et un conseil municipal. On compte 36 699 communes en France dont 281 dans la Vienne.

Connaissez-vous l'histoire des Départements ?

1790 :

Le Département de la Vienne est créé par l'Assemblée Constituante, lors de la Révolution Française. A cette époque, il y en a 86 : ce découpage est destiné à rapprocher les citoyens et leurs administrations, ces dernières se situant dans une ville importante, "le chef-lieu de département".



1800 :

Les Conseils Généraux sont créés. Leurs membres, nommés par le Gouvernement pour une durée de 3 ans, ont en charge l'administration du Département. La principale mission du Conseil Général est de répartir les impôts directs.

1833 :

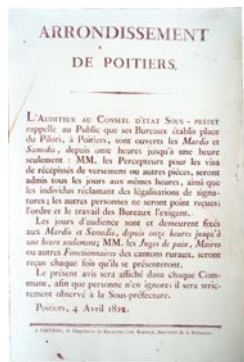
Les Conseillers Généraux sont élus au suffrage universel et votent les budgets des Départements qui restent administrés par les Préfets jusqu'en 1982, date des premières lois de décentralisation.

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui, la France compte 101 départements dont 5 d'Outre-mer : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte.

Depuis 1982 :

Les différentes lois de décentralisation ont donné des pouvoirs étendus aux Départements. La décentralisation a été très importante pour la vie de leurs habitants. Elle a transféré des compétences et des moyens financiers de l'État aux collectivités territoriales qui ont pu prendre seules des décisions et gérer leur propre budget. Depuis lors, le Président du Conseil Général met en œuvre les politiques du Département. En application de la loi du 14 mars 1986, le Département a en particulier reçu la compétence de construire et d'aménager les collèges.



2003 :

La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 renforce encore la décentralisation. Après avoir pris en charge en 2004 le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et le Revenu Minimum d'Activité (RMA), Le Conseil Général s'est volontairement engagé parmi les premiers Départements pour expérimenter le Revenu de Solidarité Active (RSA) avant sa généralisation en 2009.

A l'échelon local, le Département est désormais l'unique interlocuteur social. En 2005 et 2006, le Département devient responsable des personnels techniciens, ouvriers et de service qui entretiennent et assurent la restauration dans les collèges.

2013 :

La loi du 17 mai 2013 instaure d'importantes modifications. A partir d'avril 2015, les Conseils Généraux et leurs Conseillers sont renommés respectivement Conseils Départementaux et Conseillers Départementaux. L'Assemblée Départementale est renouvelée dans son ensemble et non plus par moitié, tous les 6 ans. Pour la première fois, la parité est de mise au sein des assemblées départementales.



Le saviez-vous ?

Le chef-lieu de département est la ville où siège le Conseil Départemental. Dans la Vienne, le chef-lieu est Poitiers. A l'origine, tous les habitants du département pouvaient s'y rendre à cheval en moins de 48 heures.

Comment est organisé le Département ?

Le Conseil Départemental représente le département. Il est constitué de 38 Conseillers Départementaux. Dans la Vienne, il y a 19 cantons, représentés par 2 Conseillers Départementaux.

Le Conseil Départemental

Le canton est représenté par un binôme formé par deux conseillers départementaux de sexe différent, élu par ses habitants pour 6 ans. Ce sont des élus de proximité, ils sont présents très régulièrement dans les communes de leur canton pour identifier les besoins et recueillir les souhaits de chacun.

Le remplaçant

Chaque membre du binôme a un remplaçant de même sexe. Les remplaçants apportent une richesse supplémentaire en termes de présence et d'expérience dans nos cantons.

L'Assemblée Départementale

C'est le nom de la réunion des 38 Conseillers Départementaux. Elle se réunit une fois par trimestre pour discuter et voter les décisions du Département. Après chaque élection, l'Assemblée élit le Président du Département.

Le Président du Département

Le Président du Département est élu pour 6 ans par ses pairs. Il définit avec les Conseillers Départementaux les axes stratégiques de l'action du Département, il préside les réunions de l'Assemblée Départementale et met en œuvre les décisions de cette Assemblée. Le Président est secondé par onze Vice-Présidents.



La Commission permanente

La Commission permanente gère les affaires courantes.

Elle se réunit une fois par mois pour assurer la continuité des décisions entre les séances de l'Assemblée Départementale.

Dans le Département de la Vienne, elle est composée de tous les Conseillers Départementaux.

11 commissions sectorielles

Chaque commission traite d'un domaine particulier et est présidée par un Vice-Président du Département, ou un Conseiller Départemental Délégué. Elles étudient et expertisent les dossiers qui seront ensuite soumis, soit à délibération du Département après avis de la Commission des finances, soit à délibération de la Commission Permanente.

Le budget

Chaque année, le Département vote le budget qui se compose de recettes et de dépenses : les recettes permettent de financer les dépenses qui sont engagées pour mettre en œuvre la politique du Département.

Ses ressources sont constituées de recettes fiscales comme les impôts locaux et de financements de l'État. Le budget 2016 est de 437,189 millions d'euros (cf p.13 la répartition des recettes et des dépenses).



Les services départementaux

Aux côtés des 38 élus, 1600 agents, répartis dans une vingtaine de directions et de multiples services, sont employés par le Département.

Ils composent l'administration qui assure les missions du Département au bénéfice du public.

Le Département est organisé en 4 directions générales adjointes (Solidarités, Développement, Aménagement du Territoire, Finances et Moyens) relatives aux missions principales du Département.

Les compétences du Département

Dans le cadre de la réforme territoriale, la loi NOTRe publiée le 8 août 2015 au Journal Officiel, a défini de nouvelles compétences pour les collectivités territoriales.

La loi supprime en outre la clause de compétence générale pour les régions et les départements. Cela signifie qu'ils ne peuvent qu'intervenir que dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi.

Le Département a des missions obligatoires telles que l'action sanitaire et sociale, les collèges, les grands équipements et la voirie, le SDIS et l'aménagement rural. Il gère ses compétences en commissions dédiées. Le Département partage avec la Région les compétences en termes de culture, de sport et de tourisme.

Commission des Finances et de l'optimisation de la Dépense Publique

- Budget Départemental
- Dette
- Optimisation de la dépense publique

Commission de l'Agriculture et de la Ruralité

- Agriculture
- Aménagement rural
- Circuits courts
- Forêts, aménagements fonciers, méthanisation
- Etats Généraux de la Ruralité

Commission Jeunesse et Sports

- Plan Jeunesse
- Sport de haut niveau
- Caravane des Sports
- Sport pour tous

Commission du Logement et de l'Environnement

- Politique du logement rénovation urbaine, ANRU, politique de réhabilitation du patrimoine rural, lutte contre la précarité énergétique, ANAH, FSID
- Schéma Départemental de l'eau, Eaux de la Vienne/SIVEER, déchets, plan climat, Espaces naturels sensibles, chasse, pêche, Natura2000, SAGEs, Commission locale de l'eau

Commission de l'aménagement du territoire

- Appui aux territoires (Aide aux Communes et aux Communautés de Communes, contrat de développement)
- Nouvelles Intercommunalités dans la Vienne
- SCOTs
- Aéroport de Poitiers Biard

Commission de la Culture et de l'Événementiel

- Les Heures Vagabondes
- Bibliothèque Départementale de la Vienne
- Archives Départementales

Commission de l'Aménagement numérique et des Routes

- Déploiement du Schéma Départemental d'Aménagement du Numérique
- Vienne Numérique
- Internet Haut débit
- Boucle Futuroscope THD
- Téléphonie
- Schéma Routier

Commission des Personnes âgées, des Personnes handicapées, de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille

Personnes âgées, Personnes handicapées

- Personnes en situation de handicap, MDPH
- Personnes âgées
- APA
- Maintien à domicile
- EHPAD, foyers logement
- Aide sociale à l'hébergement

Action sociale, Enfance et Famille

- Enfance en difficulté, IDEF, établissement d'accueil
- Protection Maternelle et Infantile
- Aide Sociale à l'Enfance
- Placement familial

Politique de santé

- Lutte contre les déserts médicaux
- Maisons de santé
- Etudiants en médecine

Commission de l'Emploi, de l'Insertion et des Pôles économiques

- Politique d'insertion
- Technopole du Futuroscope, Vienneopôles, Pôle mécanique du Vigeant
- Relations avec les chambres consulaires
- Emploi
- Insertion

Commission de l'Education, des Collèges, des Transports et des Bâtiments

- Collèges, enseignement primaire et maternel, enseignement supérieur et recherche
- Transports des personnes en situation de handicap
- Bâtiments (hors Futuroscope et Technopole)

Commission du Tourisme, de l'Attractivité, des Relations extérieures, des Grands Projets et des Fonds européens

Tourisme et Attractivité

- Agence Touristique de la Vienne
- Pôles touristiques
- Tourisme d'affaires
- Attractivité
- Patrimoine

Relations extérieures, Grands projets et Fonds européens

- Futuroscope, Center Parcs, projet Robuchon à Montmorillon, Historial du Poitou, Arena Futuroscope...
- Coopération internationale et interdépartementale
- Mission Fonds Européens

L'Assemblée Départementale 2015-2021



Bruno Belin

Conseiller Départemental
de Loudun
Président du Département
de la Vienne



Valérie Dauge

Conseillère Départementale
de Châtelleraut 2
Première Vice-Présidente,
chargée des Personnes Agées
et des Personnes Handicapées



Henri Colin

Conseiller Départemental
de Châtelleraut 1
2^e Vice-Président chargé
de l'Education, des Collèges, des
Bâtiments, des Transports
et des Relations avec l'Université



Pascale Guittet

Conseillère Départementale
de Chasseneuil-du-Poitou
7^e Vice-Présidente
chargée de la Jeunesse
et des Sports



Pascale Moreau

Conseillère Départementale
de Châtelleraut 3
3^e Vice-Présidente
chargée de l'Aménagement
du Territoire et de l'Aéroport



Gilbert Beaujaneau

Conseiller Départemental
de Vivonne
8^e Vice-Président
chargé des Routes



Jean-Olivier Geoffroy

Conseiller Départemental
de Civray
4^e Vice-Président
chargé de l'Agriculture
et de la Ruralité



Séverine Saint-Pé

Conseillère Départementale
de Migné-Auxances
9^e Vice-Présidente
chargée de l'Aménagement
Numérique



Rose-Marie Bertaud

Conseillère Départementale
de Vivonne
5^e Vice-Présidente
chargée de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Famille



Benoît Coquelet

Conseiller Départemental
de Vouneuil-sous-Biard
10^e Vice-Président
chargé de l'Emploi, de l'Insertion
et des Pôles Economiques



Alain Pichon

Conseiller Départemental
de Châtelleraut 2
6^e Vice-Président
chargé du Logement
et de l'Environnement



Marie-Renée Desroses

Conseillère Départementale
de Lussac-les-Châteaux
11^e Vice-Présidente chargée des
Personnels et des Moyens Généraux
Présidente de la Commission
d'Appel d'Offres



Guillaume de Russé
Conseiller Départemental
de Montmorillon
Président-délégué chargé
des Relations Extérieures,
des Grands Projets
et des Fonds Européens



Marie-Jeanne Bellamy
Conseillère
Départementale
de Loudun



Jean-Louis Ledoux
Conseiller Départemental
de Lusignan



Anne-Florence Bourat
Conseillère Départementale
de Châtelleraut 1
Déléguée auprès du Président,
chargée des Politiques de Santé



Jean-Daniel Blusseau
Conseiller Départemental
de Poitiers 3



Sybil Péciaux
Conseillère Départementale
de Lusignan



Alain Fouché
Conseiller Départemental
de Chauvigny
Délégué auprès du
Président, chargé de la
Culture et de l'Événementiel.
Sénateur de la Vienne



Claudie Faucher
Conseillère
Départementale
de Vouneuil-sous-Biard



Benoît Prinçay
Conseiller Départemental
de Migné-Auxances



Brigitte Abaux
Conseillère Départementale
de Montmorillon



François Bock
Conseiller Départemental
de Lussac-les-Châteaux



Joëlle Peltier
Conseillère Départementale
de Poitiers 5



Claude Eidelstein
Conseiller Départemental
de Chasseneuil-du-Poitou
Rapporteur Général du Budget,
Président de la Commission
des Finances et de l'Optimisation
de la Dépense Publique



Karine Journeau
Conseillère
Départementale
de Jaunay-Clan



Etienne Royer
Conseiller Départemental
de Poitiers 1



Magali Barc
Conseillère Départementale
de Poitiers 2



Ludovic Devergne
Conseiller Départemental
de Poitiers 2



Isabelle Soulard
Conseillère Départementale
de Poitiers 3



Jean-Pierre Abelin
Conseiller Départemental
de Châtelleraut 3



Sandrine Martin
Conseillère
Départementale
de Poitiers 1



Michel Touchard
Conseiller Départemental
de Poitiers 4



Isabelle Barreau
Conseillère Départementale
de Chauvigny
chargée du Tourisme
et de l'Attractivité



Francis Girault
Conseiller Départemental
de Jaunay-Marigny



Véronique Wuyts-Lepareux
Conseillère Départementale
de Poitiers 4



Dominique Clément
Conseiller Départemental
de Poitiers 5



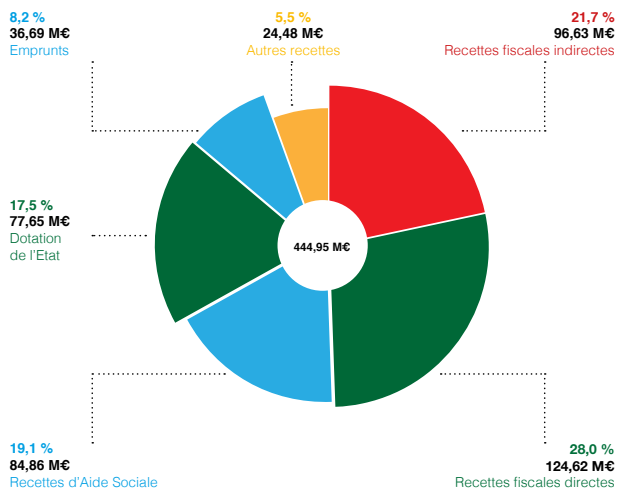
Lydie Noirault
Conseillère
Départementale
de Civray

Les 19 cantons de la Vienne

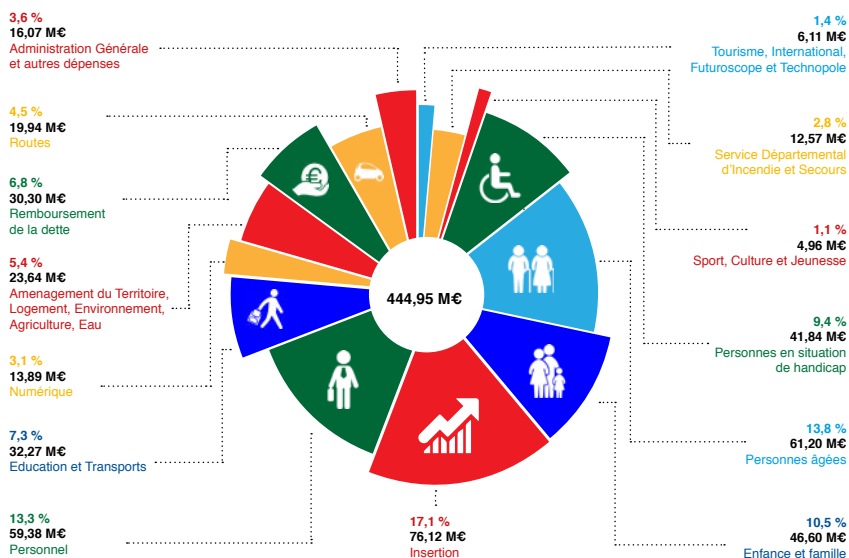


Budget 2017 : 444,95 millions d'euros

Recettes (en millions d'euros)



Dépenses (en millions d'euros)





L'Hôtel du Département, haut lieu du patrimoine de la Vienne

Ce sont des architectes parisiens, Charles Rohault de Fleury puis Alphonse Durand et son assistant Antoine-Gaëtan Guérinot qui ont été choisis pour la conception d'un nouvel Hôtel de Préfecture, qui sera achevé en 1868. Sa construction va apparaître très vite comme le moteur d'un renouvellement urbain plus général.

Le bâtiment

Par arrêté du 29 octobre 1975, les façades et toitures sur la place et la cour d'honneur de l'Hôtel de la Préfecture et du Département de la Vienne ont été inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Pour le gros œuvre, les architectes ont fait appel à des artisans locaux. La pierre de taille, utilisée notamment pour les soubassements et chaînages d'angle, provient des carrières de Chauvigny ou de Bonnillet. A l'intérieur, le premier plancher est en solives de fer et le second en chêne ; la charpente est également réalisée totalement en chêne, il en est de même pour la menuiserie. L'ardoise d'Angers a été sélectionnée pour la couverture.

Son style

La composition du bâtiment est élaborée sur le schéma général simple et récurrent des nouveaux Hôtels de Préfecture du Second Empire : un corps central allongé, ici orné de deux avant-corps, flanqué de deux ailes en retour d'équerre. Les façades déploient un style néo-Louis XIII par l'emploi alterné de la

brique rouge et de la pierre blanche, utilisée pour les chaînages en harpe et les encadrements. Les toitures "à la Mansart" ont l'avantage de rendre les combles habitables.

Les décors architecturaux sont directement empruntés au vocabulaire ornemental du style Louis XIII. Ainsi, le cartouche est abondamment utilisé, aussi bien au-dessus des ouvertures que dans les frontons : les guirlandes de draperies sont placées au-dessus des fenêtres du premier étage. Les thèmes de l'iconographie demeurent dans une tonalité couronnée aux insignes impériaux.

La grande galerie de réception (hall)

Ce qui est aujourd'hui le hall de l'Hôtel de la Préfecture était, sous le Second Empire, la grande galerie de réception. Les visiteurs y accédaient depuis la cour d'honneur par l'entrée principale ornée de deux colonnes à tambours et surmontée d'un balcon.

La grande galerie de réception desservant les trois principaux salons (actuellement des bureaux) s'ouvre sur le jardin. Elle est encadrée de deux vestibules qui se transforment

en vestiaires lors des réceptions. Un escalier d'honneur permet l'accès à l'appartement d'honneur et aux appartements privés du préfet. Lieu de passage, elle était, à l'origine, meublée uniquement de banquettes en noyer. Aujourd'hui, une partie d'un des principaux ensembles mobiliers de la Préfecture y est déposée : il s'agit de l'ensemble, réalisé par Deguil, en sycomore ciré de Louis XIV. Le décor du bureau est composé de deux allégories sur les panneaux latéraux, chutes d'anges avec des marques, têtes d'anges ailés sur les tiroirs datant de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

La Marianne

Le buste de Marianne (XIX^e siècle) est placé dans une niche face à la porte d'entrée.



Le salon de l'Impératrice

Le salon de l'Impératrice (ancienne grande salle à manger), demeure un espace à vocation mixte, entre grandes réunions et réceptions. Il pouvait contenir jusqu'à quarante personnes. Le salon de l'Impératrice a conservé,



même après la réorganisation de 1949, une vocation principalement de réception. Deguil a ainsi réalisé un ensemble complet constitué d'un buffet de 4 consoles de différentes tailles, de 46 chaises et de 2 tables ovales, pouvant se réunir pour n'en former qu'une seule de grandes dimensions.

L'impératrice Eugénie

Le portrait de l'Impératrice Eugénie, d'après Winterhalter, par Louis-Adélaïde Desnos, en 1854, est en place à la Préfecture de Poitiers depuis 1861. Ce portrait est un don de l'Empereur, remis au Préfet suite à une demande de ce dernier au Ministre des Beaux-Arts.



Les anciens salons

Le premier est l'ancien bureau du Directeur Général des Services du Département.

Le second est le bureau du Directeur de Cabinet de la Préfète. Ces bureaux, anciens salons, sont conçus de manière similaire tant du point de vue de la composition que du décor. Ils sont placés de part et d'autre du bureau central, ancien grand salon. Lors de réception, l'ouverture des larges baies de communication entre ces trois pièces permet de constituer une enfilade dont la perspective est confortée par l'unique glace sans tain encore conservée.

Si dans le grand salon, l'accent est mis sur les décors stuqués, ces salons latéraux sont remarquables par les médaillons peints qui ornent les plafonds et où figurent des trophées champêtres. Les pièces intéressantes du mobilier datent essentiellement du Second Empire. On retrouve, dans l'ancien bureau du Directeur Général des Services du Département, la même garniture de cheminée que celle du bureau du Préfet.

Le bureau du Président du Département

Ce bureau est placé au centre de l'hôtel, ouvrant sur le jardin, avec deux larges portes-fenêtres prolongées d'un perron. Une partie du mobilier appartient au même ensemble que celui du Salon de l'Impératrice.



La cheminée monumentale est une œuvre de Loichemolle, artisan parisien ; les motifs ornementaux stuqués encadrant la glace de trumeau ont été réalisés sur les dessins des architectes.

L'espace de travail de la Préfète

A l'origine, le bureau de Préfet était placé sur les plans établis par l'architecte Alphonse Durand, au premier étage, dans l'avant-corps sud de l'Hôtel du Préfet, donnant sur le jardin. Dans une pièce contiguë aux appartements privés et précédé du bureau de son Directeur de Cabinet, il est alors accessible par un escalier conçu pour y accéder directement.

Le bureau est déménagé en 1949 et aménagé dans un des salons du rez-de-chaussée dans le cadre d'une réorganisation générale des services préfectoraux.



La paire de lustres est en cristal taillé, (3^e quart du XIX^e siècle) et la paire de chenets est en bronze doré. Ces éléments de décoration ont été réalisés par la manufacture de bronzes Charpentier, à Paris.

Le Département de la Vienne

En 1982, suite aux lois de décentralisation, une série de compétences de l'État est ainsi transférée aux collectivités locales, et le Préfet déchargé de l'exécutif du Département.

Afin d'assumer dans de meilleures conditions les responsabilités des services de l'État et du Département, son président en 1983, puis le Préfet dès 1987, décident de réorganiser leurs services. L'aile nord est principalement consacrée au Département.

L'ancienne salle des délibérations

Cette salle des délibérations du Département a bénéficié de divers aménagements, toujours minimes, au cours du temps, mais son emplacement n'a pas varié depuis le XIX^e siècle. L'extension du Département prend la place des constructions existantes pour réaliser une architecture contemporaine affichant sa fonction publique et sa modernité. Les bureaux et salles de réunion s'organisent aux étages de part et d'autre d'un couloir longitudinal éclairé en jour naturel par une verrière et des puits de lumière. Les travaux d'extension sont terminés en avril 1990.



L'aile Nord

Face au manque de place, deux extensions ont été réalisées : la première décidée en

1983 par René Monory et terminée en 1990 et la deuxième effectuée en 2008 qui comprend entre autres, le nouveau bureau du Président du Département et la nouvelle salle des délibérations. C'est Créa'ture, un cabinet d'architectes poitevin qui a été en charge de ce dernier agrandissement.



Napoléon III

Pendant du portrait de l'Impératrice Eugénie, peint par Jules Viale (huile sur toile, 1856), le portrait de l'Empereur Napoléon III se trouve dans l'escalier de l'aile du Département. Il était déjà à l'ancienne Préfecture depuis 1856.



La Vienne, destination de loisirs au Pays du Futuroscope



30
ans

Les 30 ans du Futuroscope

Fun, festif et féérique... En 2017, vivez les sensations planantes et inédites de l'Extraordinaire Voyage, la nouvelle attraction unique en Europe ! Au Kinémax, découvrez l'expérience cinéma la plus évoluée au monde avec l'IMAX Laser 4k. Et à la nuit tombée, partagez une soirée magique avec La forge aux Etoiles, l'aquaféerie imaginée par le Cirque du Soleil.

Une grande diversité d'émotions et d'activités !

Découvrez la glisse avec le téléski nautique, franchissez des rapides en rafting, bravez la gravité en sautant à l'élastique, laissez-vous griser dans les parcours aventure dans les arbres... Au fait, connaissez-vous la forêt du parc DéfiPlanet' à Dienné ? On la dit peuplée de farfadets...



La Vienne Animale

A la Vallée des Singes, vous rencontrerez près de 400 primates sur leur territoire ! A moins d'une heure, la Planète des Crocodiles vous réserve de jolies surprises cette année ! A Chauvigny, regardez en l'air, les Géants du Ciel vous étonneront !



La Vienne, patrimoine et art roman

Amoureux du Moyen-Âge, Chauvigny et Montmorillon vous raviront ainsi que les fêtes médiévales de Nouaillé-Maupertuis et Château-Larcher ! Férus d'art roman, quantité d'édifices vous accueillent dans toute la Vienne, dont l'incontournable Abbaye de Saint-Savin et ses peintures murales, patrimoine mondial de l'UNESCO.



Poitiers, 2000 ans d'histoire

Hôtels particuliers et maisons à pans de bois, art roman, rues piétonnes, terrasses de cafés, bonnes tables et belles boutiques... la douceur de vivre vous tend les bras. Avec nos audio-guides ou nos jeux urbains, découvrez les trésors que recèlent les vieux quartiers !



Terroir et gastronomie

Dégustez les délicieux produits sucrés ou salés issus de notre terroir : truffe noire, safran, noix, tourteau fromager, broyé du Poitou, macarons de Montmorillon... Avec ses domaines viticoles et les AOC Haut-Poitou et Saumur, notre territoire séduit également les amateurs de bons crus.



La Roche-Posay

Cette station thermale dont la notoriété n'est plus à faire est également un village touristique au cadre enchanteur, avec casino, hippodrome, golf, pêche, marchés, festivals... Le Spa Source vous y propose une expérience relaxation ultra-cocoon !

Faites le plein de nature !

Le relief doux et vallonné de la Vienne se prête merveilleusement à la pratique de la randonnée sous toutes ses formes : chemins bucoliques, forêts préservées, rivières au long cours... Une centaine de circuits vous attend !
randonnees-vienne.com

L'insolite émerveille...

Dormir dans les arbres, dans un lodge, dans une cabane flottante, dans une maison de Farfadet, ou dans une roulotte ? Un rêve possible à 2 pas du Futuroscope !

Center Parcs, Domaine du Bois aux Daims

Un concept unique de reconnexion avec la nature, où l'animal est au cœur de l'expérience. Sous le dôme, un paradis tropical aquatique avec une eau à 29°C, des toboggans, la Cenote Pool pour nager en côtoyant les poissons exotiques. En extérieur, des dizaines d'activités sportives et ludiques. Et pour dormir, des cottages tout confort.





Département de la Vienne

Place Aristide Briand
CS 80319 - 86008 Poitiers
05 49 55 66 00
■ lavienn86.fr

